



Commune de Broc

MISE À L'ENQUÊTE DE CONSTRUCTION – PROCÉDURE ORDINAIRE

Selon l'art. 84 ReLATEC, la Commune de Val-de-Charmey met à l'enquête les plans-rapports techniques présentés par :

Sd ingénierie, à Bulle, au nom de EauSud SA à 1630 Bulle pour les dossiers n°1-2-3 : conduite d'adduction d'eau, de "La Tzintre" à "Les Crévayes" + collecteur d'eaux usées de STEP de Charmey à STEP de Broc.

Demande de défrichement. Demande de dérogation à la distance minimale par rapport à la forêt, demande de dérogation aux mesures de protection des boisements hors-forêt (arbres, haies, bosquets) – secteur no 3.

Le dossier est consultable auprès du service technique de la Commune de Broc durant les heures d'ouvertures.

Les oppositions et remarques éventuelles sont à adresser au Conseil communal, 1637 Val-de-Charmey, **dans un délai de 30 jours au plus tard, à partir du samedi 20.09.2025.**



Broc, le 19.09.2025